

**DEMANDE ARRÊTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TRAVAUX PREVUS SUR UNE DUREE
SUPERIEURE A 1 MOIS**

NOM et ADRESSE de l'entreprise ou du demandeur :

**A ADRESSER
10 JOURS
AVANT LE
DEBUT DES
TRAVAUX**

Sécurité Domaine Public
Mairie de Tulle
10 rue Félix Vidalin
CS 30125
19012 TULLE CEDEX
Tel: 05 55 26 64 61
sdp@ville-tulle.fr

N° SIRET _____ **APE** _____ (mention obligatoire)

Portable : _____ Mail : _____ @ _____

Sous-traitant(s) intervenant sur le chantier : _____

Nature des travaux ou de la livraison :

Si déclaration auprès de l'Urbanisme, veuillez préciser le n° du dossier :

Adresse des travaux ou de la livraison

DATE DES TRAVAUX/LIVRAISON : / / 2025 au / / 2025

Matin de _____ à _____ Après-Midi de _____ à _____

Nous joindre un plan ou une photo de la zone des travaux ou de la livraison



Plusieurs rues de la Ville de Tulle ont des restrictions de tonnage, **préciser le tonnage des camions :**

Nombre de place de stationnement (10m²)	
Benne (20m²)	
Echafaudage (ml)	
Nacelle	
Palissade (ml)	
Stockage de matériaux (m²)	
Mise en place de la signalisation par la ville de Tulle	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<u>Observations</u> (ex. fermeture de voie, chaussée rétrécie, circulation alternée...)	

L'occupation du domaine public sera facturée (tarifs votés par le conseil municipal du 12 décembre 2024 - délibération n°30) - tarifs appliqués pour des travaux prévus sur une durée supérieure à 1 mois

Espace occupée (forfait / place = 10 m² - sur toutes les zones / mois)	53.55 €
Benne (forfait / benne / mois)	214.20 €
Nacelle (forfait / nacelle / mois)	107.10 €
Echafaudage-Palissade (par ml / mois)	11.78 €
Stockage sur domaine public (emprise au sol au m² / mois)	16.07 €
Fermeture de route (forfait / mois)	357.00 €
Chaussée rétrécie / Alternat (forfait / mois)	187.43 €
Mise à disposition de panneaux par la ville de Tulle :	
Particulier (forfait)	10.00 €
Entreprise	50.00 €
1 ^{er} jour	30.00 €
à partir du 2 ^{ème} jour (/jours supplémentaires)	

Le Service du Domaine Public se réserve la possibilité d'imposer une fermeture de route, une chaussée rétrécie ou une circulation alternée en fonction de la configuration de la voie. Dans le cas d'un ravalement de façade, remettre en place le « N° de voirie » en fin de travaux. La demande de travaux (DP, PC) doit être déposée au Service Urbanisme de la Mairie de Tulle : obligatoire en ce qui concerne le ravalement de façade, clôture, toiture, construction de moins de 20 m²

Tulle, le ___/___/___

Signature

Les données recueillies via ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont confidentielles, limitées aux personnes habilitées et conservées de manière sécurisée durant la durée strictement nécessaire, conformément au RGPD.
Pour plus d'information ou pour l'exercice de vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, limitation et portabilité, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : sdp@ville-tulle.fr